

LA CONVENTION SCIVIAS

Scivias est une plateforme qui a pour objectif d'impulser un changement pour rendre le secteur de la musique plus inclusif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, Scivias a pour mission d'informer les professionnel·les du secteur afin de permettre une prise de conscience de l'étendue des inégalités, et d'accompagner à la mise en œuvre de nouvelles pratiques plus inclusives. Cette mise en action se fera à votre rythme, à votre niveau et en fonction de vos possibilités. L'équipe Scivias est présente pour vous guider, vous conseiller et vous proposer toutes les ressources nécessaires.

Scivias souhaite du mieux possible prendre en considération la pluralité des discriminations tout en ayant l'humilité de ne pas prétendre à l'exhaustivité ni à l'expertise de tous les vécus. Par manque d'outils et de moyens, certaines de nos ressources, comme les rapports que nous produisons, ne mettent en lumière que des données basées sur les inégalités de genre. L'équipe Scivias n'oublie pas pour autant toutes les autres formes d'inégalités, et reste ouverte à toute discussion et tout travail commun pour produire des ressources plus complètes et variées.

La convention Scivias détaille vos engagements en tant que membre ou ami-e et vous permet de préciser votre mise en action de parité numérique.

En signant cette convention, vous vous engagez à :

1. Être en accord et faire vivre les trois engagements principaux de la charte Scivias : affirmer, s'informer, agir.
2. Prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre votre engagement de parité numérique détaillé ci-dessous.
3. Fournir chaque année à Scivias des données quantitatives et qualitatives liées à la composition de vos équipes, nécessaires à l'élaboration des rapports Scivias.
4. Participer autant que possible aux événements proposés par Scivias (rencontres, ateliers, réflexions...) et à la réunion annuelle des membres et ami-es Scivias.
5. Promouvoir la plateforme Scivias et ses engagements, présenter le projet à d'autres structures du secteur de la musique lorsque cela est possible.
6. Faire partie de la communauté Scivias en acceptant la mention de votre structure et l'utilisation de votre logo dans les communications de la plateforme, et en faisant apparaître le logo Scivias sur votre site internet.

Scivias s'engage à :

- Vous proposer des ressources, ateliers, rencontres et conférences pour accompagner votre engagement.
- Vous soutenir dans la mise en œuvre de votre objectif de parité numérique.
- Visibiliser votre structure et vos bonnes pratiques à travers sa communication.

L'adhésion à Scivias est gratuite. Scivias n'est pas responsable financièrement de la mise en œuvre par ses membres de mesures ou activités visant à promouvoir l'égalité.

Mise en action de la parité numérique

Scivias invite ses membres à concrétiser leur engagement en mettant en action une parité numérique, c'est-à-dire en assurant la présence d'un minimum de 50% de personnes sexisé-es dans le(s) domaine(s) librement choisi(s) par la structure. Nous entendons par "personnes sexisé-es" les personnes "concernées par le sexisme"* : les femmes et personnes s'identifiant comme femmes, les personnes non-binaires, les personnes transgenres, les personnes LGBTQIA+.

Nous vous encourageons à déterminer un objectif de parité à la fois réalisable et impactant. L'objectif peut être atteint dans le délai d'une année, ou dans un délai librement choisi et précisé ci-dessous, selon vos possibilités. L'objectif et son délai d'atteinte peuvent être réfléchis en collaboration avec la coordinatrice de Scivias. Pour rester membre de la plateforme, vous pouvez renouveler l'atteinte d'un même objectif d'une année sur l'autre. Nous vous encourageons cependant à trouver un nouvel objectif de parité chaque année. Les membres ne sont pas exclus de Scivias s'ils ne parviennent pas à atteindre la parité numérique, mais ils doivent pouvoir justifier le manquement à leur engagement.

Si nous demandons à nos membres d'appliquer une parité numérique liée à la présence des personnes sexisé-es, nous souhaitons plus largement proposer d'être attentifs et attentives à la diversité sociale de vos équipes afin qu'elles puissent refléter au mieux la richesse de nos sociétés.

Si vous êtes dans l'impossibilité structurelle de mettre en œuvre une parité numérique, vous pouvez être ami-e de Scivias.

*Nous empruntons la définition de "personnes sexisé-es" à [Juliet Drouar](#).

Qu'est-ce que la parité numérique ?

En tant que membre Scivias, toute structure met en action son engagement concrètement en choisissant un domaine où appliquer une parité numérique, c'est-à-dire un minimum de 50% de personnes sexisé-es. Vous pouvez appliquer la parité au sein de votre CA, au sein de votre équipe de direction, dans le nombre d'artistes avec lesquelles vous travaillez, en Une de votre magazine, dans la programmation de votre salle... Vous êtes libres de choisir !

Cette mise en œuvre de la parité numérique peut être réfléchie en collaboration avec l'équipe de Scivias. Si la parité numérique n'est pas une fin en soi, en ce que l'égalité numérique ne fait pas l'égalité réelle, elle reste tout de même un moyen efficace pour ouvrir la voie à un secteur plus inclusif.

Quelques exemples de parité numérique

- Avoir un minimum de 50% de personnes sexisées au sein de votre CA.
- Avoir un minimum de 50% de personnes sexisées au sein des équipes de salarié-es.
- Mettre en place une co-direction paritaire.
- Atteindre au moins 50% de personnes sexisées au sein de votre programmation artistique.
- Avoir un jury paritaire.
- Atteindre la parité pour les expert-es ou prestataires avec qui vous travaillez.

[Nom de la structure].....**Tempest of Noise**..... définit l'objectif suivant de parité numérique :

En tant qu'ami de Scivias, je souhaite voir l'équipe administrative de TON atteindre une parité à minima......

Délai raisonnable nécessaire à l'atteinte de cet objectif : **De un à deux ans**

J'ai pris connaissance de la charte Scivias, je comprends mes engagements et je m'engage à les respecter.

SIGNATURE DU MEMBRE OU AMI-E
(signature d'une personne de l'équipe de direction)



SIGNATURE DE SCIVIAS
(Sarah Bouhatous, coordinatrice)



Conditions générales

Pourquoi rejoindre Scivias ?

En devenant membre ou ami-e de Scivias...

- Vous participez activement au mouvement pour un secteur de la musique plus inclusif et plus diversifié et vous luttez contre les inégalités de genre dans le secteur de la musique.
- Vous appartenez à un réseau de professionnel·les avec qui vous pouvez partager vos valeurs, mais aussi vos initiatives de parité et bonnes pratiques.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement privilégié pour vous aider à mettre en œuvre plus d'égalité au sein de vos équipes et dans vos activités.
- Vous affirmez publiquement votre volonté d'agir pour un secteur de la musique plus inclusif, auprès de vos publics, de vos partenaires, de vos prestataires.

Qui peut devenir membre de Scivias ?

Pour être membre de Scivias, vous devez :

- Être une structure active dans le secteur de la musique en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Être en accord avec les valeurs de la charte et les engagements de la convention.
- Respecter les engagements mentionnés dans la convention (p.1 "En signant cette convention, vous vous engagez à").
- Faire signer la convention par une personne de l'équipe de direction de votre structure.

Qui peut être ami-e de Scivias ?

- Toute personne physique ou toute structure qui souhaite soutenir Scivias, mais qui, pour des raisons structurelles, ne peut pas devenir membre (c'est-à-dire ne peut pas récolter des données au sein de sa structure, ni mettre en action la parité numérique). Qui que vous soyez, devenez nos alliés !
- Vous êtes en accord avec les valeurs de la charte et vous souhaitez les faire vivre au sein de vos équipes et activités.
- Vous respectez les engagements mentionnés dans la convention (p.1 "En signant cette convention, vous vous engagez à", exceptés les points 2 et 3 relatifs à la récolte des données et à la parité numérique).

Quelle différence entre membre et ami-e ?

Deux points principaux différencient les membres et les ami-es de Scivias :

- Les membres ne peuvent être que des structures, tandis que les ami-es peuvent être des structures ou des personnes physiques.
- Les membres doivent respecter tous les engagements mentionnés dans la convention. Les ami-es quant à elleux n'ont pas l'obligation de mettre en action une parité numérique, ni de fournir des données qualitatives et quantitatives.

Scivias se réserve le droit d'évaluer la pertinence d'adhésion de la structure comme membre ou ami-e. Les membres adhèrent à Scivias sans limite de temps et gratuitement. Un membre peut quitter la plateforme de façon volontaire.

Le non-respect des responsabilités des membres et ami-es peut entraîner une possible exclusion. Tout propos, attitude, agissement sexiste, raciste, fait d'incitation à la violence et à la haine, ou en inadéquation avec les valeurs de Scivias, provenant de l'équipe de direction de la structure membre ou ami-e, pourra mener à une exclusion de la plateforme.

**Pour une définition des termes employés et une meilleure compréhension du positionnement de Scivias, vous pouvez vous référer à la FAQ sur notre site internet.*